

BAREME D'HONORAIRES

Applicable au 20/07/2025

Honoraires à la charge du vendeur ou l'acquéreur, selon les dossiers.
(Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC))

MANDAT SIMPLE et/ou EXCLUSIVE

HONORAIRES MINIMUM	5,000 €uros TTC forfait
0 à 249,999 €uros	6,00 % TTC
250,000 à 499,999 €uros	5,50 % TTC
500,000 à 999,999 €uros	5,00 % TTC
Au-delà de 1,000,000 €uros	4,00 % TTC

- Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par SAS Agence NEWTON en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.
- SAS Agence NEWTON et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
- L'agent commercial mandataire de la SAS Agence NEWTON n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.
- Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
- Nos honoraires sont directement payés à SAS Agence NEWTON par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur